

Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !

Comité Technique Local du 8 novembre 2016

Le Comité Technique Local s'est tenu dans les locaux de l'immeuble Brassart, le 8 novembre 2016. Commencé à 9 h 15, il s'est terminé à 16 h 00. La Présidence était assurée par M. Pierre Mathieu, Directeur Départemental des Finances Publiques de notre département. Le secrétariat a été pris en charge par M. Didier Vermeersch et le secrétariat - adjoint par C G T DDFiP 62 en la personne de M. René Guide.

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

- ☞ C G T DGFIP 62
- ☞ F O DGFIP 62
- ☞ S F P DGFIP 62
- ☞ Alliance UNSA – CFTC DDFiP 62

- Comité Technique Local du 8 novembre 2016 -

Les 7 points de l'ordre du jour :

①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
						
P V du CTL du 26 mai 2016	Ponts naturels pour l'année 2017	Création d'un SPF-E sur Béthune	Fermeture de la caisse de la paie	Organisation de la direction, 2 nouvelles divisions	Bilan des entretiens professionnels	Questions diverses des OS et de la Direction

Compte rendu de vos représentant(e)s Alliance UNSA – CFTC DDFiP 62

Jean-François Waille Trésorerie de Beuvry
 Véronique Vicari PCE Arras
 Arnaud Dusard SIP Lillers
 Martine Hennequin DDFiP
 Gabriel Gaillard ERD 62

Point 1 : Procès verbal du CTL du 26 mai 2016



Ce procès verbal n'appelant aucune modification, l'Alliance a donc voté pour son approbation

Point 2 : Ponts naturels



Les ponts naturels qui peuvent être envisagés au titre de l'année 2017 sont au nombre de deux, et sont susceptibles de concerner les dates suivantes :Vendredi 26 mai 2017 et Lundi 14 août 2017. **Nous avons donc voté POUR**

le 1^{er} pont bénéficiera d'une AAE, mais pas le second !!

Point 3 : Création d'un SPF – E sur Béthune



La direction soutient ce projet en expliquant qu'au 15 novembre2016, la DDFIP du PAS-DE-CALAIS mettra en place 2 SPF-E, l'un à ARRAS et l'autre à BOULOGNE. Dans ce cadre, elle a demandé la création, dès 2017, d'un 3^{ème} SPF-E, sur le site de BETHUNE, demande qui a été acceptée par la Direction Générale,

L'organisation sera donc la suivante :

- *1 SPF-E à BOULOGNE, qui intégrera le SPF de MONTREUIL,
- *1 SPF-E à ARRAS qui intégrera le SPF de St POL,
- *1 SPF-E à BETHUNE (créé par l'adossement de l'enregistrement au SPF de BETHUNE 1), qui intégrera les SPF de BETHUNE 2 et de St OMER.

Toujours selon la Direction, cette organisation permettra de créer un réseau équilibré, avec une organisation unifiée sur l'ensemble du Département, tout en prenant en compte les particularités du territoire. Que de jolies pensées... **Mais, une fois de plus, ce projet sera réalisé dans l'urgence et la précipitation, et comme d'habitude, sans aucune concertation des personnels concernés.** Au final, deux emplois supplémentaires y seront donc implantés dans le cadre du PLF 2017.Le Pôle Enregistrement de BETHUNE disposera ainsi de 6 emplois. **Mais, attention, ne pas confondre emplois avec agent(e)s, il s'agit, certes de notions très proches, mais totalement différentes.**

Concernant les locaux, la direction nous a informé qu'une visite a été organisée sur place afin de réfléchir à la meilleure installation possible. Suite à cette visite, un projet de plan a été réalisé et adressé aux chefs de services concernés. Dans la vitesse et la précipitation, comme d'habitude

Nous n'avons aucune visibilité sur ce projet manifestement créé dans l'urgence. Dans ces conditions, nous avons exprimé notre abstention au cours du vote.

Point 4 : Fermeture de la caisse de la paierie départementale,



La caisse de la Paierie départementale a été ouverte en juin 2015. Le déménagement de la trésorerie d'Arras Banlieue a en effet mis fin à la tenue d'une caisse conjointe sur le site du Crinchon. Selon la Direction, L'activité caisse de la paierie s'avère très réduite, une partie des opérations, la délivrance des bons de secours, étant déjà assurée à Foch.

Dès le début de ce point, nous avons demandé à la Direction que toutes les caisses du Pas de Calais soient transférées à la DDFiP. Cela allégerait un peu la charge de travail de nos collègues des postes parfois débordés par justement l'activité caisse. Bien évidemment, notre message d'humour au second degré n'a pas eu de réponse de la part de la Direction.

Pour nous, il s'agit d'un projet stupéfiant, et que nous n'avions même pas imaginé un instant. En effet, que la caisse d'un poste comptable ne soit pas gérée au sein du poste, mais à une grande distance à pied de ce poste nous laisse totalement rêveur. Il sera compliqué, voir pire, pour les agents de l'accueil de la paierie d'expliquer ce phénomène au public concerné...

*« Vous venez payer un titre de recette mais vous désirez un délai de paiement.
Parfait, voici l'échéancier, mais, il faut verser une somme aujourd'hui.
Vous êtes interdit bancaire et donc, vous voulez payer en numéraire...
Ah, désolé, nous n'avons plus de caisse, ici, il faut aller Place Foch.
A pied ? Il pleut ? Vous n'avez pas de parapluie ?
Bonne journée»*

Selon la Direction, l'augmentation du nombre d'utilisateurs pour le paiement des bons de secours est estimée de 300 à 400 par an soit moins d'une trentaine par mois. L'activité « régies » aura un impact limité. Il y a un versement hebdomadaire pour la régie de recettes « restaurant administratif » à organiser dans le planning d'accueil des régisseurs.

Une convention fixera les modalités de fonctionnement de la caisse et la gestion des opérations d'exécution. Les rôles de la DDFiP et de la Paierie seront définis avec précision. Le rôle de la DDFiP se limitera à un rôle de caissier. En particulier, le contrôle des régies, les demandes de délais de paiement et les réclamations resteront assurés par la paierie pour ses usagers.

- Les usagers conserveront la possibilité de payer par carte bancaire, par chèques et par virement directement auprès du Payeur.
- Mise en place : 15 novembre 2016
-

Le Vote : Les 4 organisations syndicales présentes ont voté CONTRE ce projet. Ce point sera donc à nouveau évoqué au cours du prochain CTL du 24 novembre.

Point 5 : organisation de la direction



Ainsi que nous l'avons exprimé dans notre déclaration liminaire, nous ne comprenons pas vraiment la décision de la direction de la création de deux nouvelles divisions, soit, une division recouvrement, et une division assiette. En effet, cette nouvelle organisation aurait du être faite en même temps que la dernière, soit au 01/01/2016. De plus, il y a des choses tellement plus urgentes dans notre département. Mais, ce projet sera mené à terme.

La direction soutient son idée en nous affirmant qu'à la DDFIP du PAS DE CALAIS, les plans d'action mis en place dans le cadre des dialogues de gestion départementaux ont toujours mis l'accent sur la nécessité de concentrer l'attention sur le recouvrement. Il apparaît par ailleurs que le pilotage, les méthodes et pratiques en matière de recouvrement pouvaient être assez différents en matière de produits fiscaux, recettes non fiscales et produits locaux. Ce constat a conduit à privilégier, dans le cadre des réflexions menées autour de la réorganisation des services de direction, la création d'une division dédiée au recouvrement, cette mission étant considérée comme un processus homogène et déclinable de la même manière pour les impôts, les amendes et les produits locaux. **Cela n'engage que la direction.**

L'effectif de la Division du recouvrement sera :

- 1 AFIPA
- 2 adjoints IDIV
- 3 inspecteurs
- 3 contrôleurs
- 2 agents

Sa mission sera le pilotage et d'animation de la mission de recouvrement forcé, qu'il s'agisse de produits fiscaux, des amendes ou de produits locaux. En ce qui concerne les produits fiscaux, l'équipe dédiée au recouvrement forcé tant des particuliers que des professionnels, qui était jusqu'à présent rattachée à la division de la fiscalité des professionnels, rejoint dans son intégralité la division du recouvrement. Il en est de même pour l'équipe en charge du suivi des demandes d'admission en non-valeur,

L'effectif de la Division Assiette sera :

- 1 AFIPA
- 2 adjoints IDIV
- 4 inspecteurs
- 3 contrôleurs

Sa mission sera l'animation et le pilotage des missions se rapportant à la gestion des impôts des professionnels et des particuliers, ainsi que la publicité foncière, l'enregistrement et le cadastre. Pour les missions fiscales, il s'agit des travaux se rapportant à l'assiette et au recouvrement amiable.

L'installation des deux divisions peut être envisagée avant la fin de cette année.

Nous ne reviendrons pas sur ce que nous pensons de cette idée de création de nouvelles structures. Nous l'avons déjà expliqué dans notre déclaration liminaire.

Nous avons donc exprimé notre abstention au cours du vote

Point 6 : bilan des entretiens professionnels 2016



Pour l'Alliance, l'entretien professionnel, plus couramment appelé notation, est un système complexe, injuste et suranné, qui parfois même conduit à totalement dénigrer l'agent concerné. Le système existe, il convient de faire avec. Dessous, nous vous communiquons certains chiffres et informations concernant cette triste procédure de notation...

Cinq Autorités Hiérarchiques ont été désignées à la DDFIP du Pas-de-Calais :

Mme Marie-Odile DEGOND, AGFIP, Directrice du Pôle Etat, Stratégie et Ressources,
M. Benoît DEMEULEMEESTER, AGFIP, Directeur du Pôle Missions fiscales et Secteur Public Local,
Mme Marie-Pierre LE FLAO, AFIP, Adjointe du Directeur du Pôle Missions Fiscales et SPL,
M. Jean-Luc TOFFEL, AFIP, Recette des Finances territoriale.
Mme Isabelle ZIFFO DE MAUROCORDATO, AFIP, Adjointe de la Directrice du Pôle ESR

L'entretien professionnel a été conduit par le supérieur hiérarchique direct de l'agent (SHD) présent au 31 décembre 2015 ou nouvellement arrivé au 1er janvier 2016 dans le poste. Le SHD a été le responsable de l'unité administrative de catégorie A (A+ ou A) ou selon les cas, son ou ses adjoints de catégorie A, ou le cadre A encadrant une section ou une cellule, qui ont établi et signé le compte rendu.

Pour la première fois cette année, les responsables de services ont reçu directement par courriel leur potentialité de bonification par DKM. Cela leur a permis de débiter leurs entretiens dès l'ouverture de la campagne, en connaissant les attributions de réductions-valorisations pour leur service.

Une réunion d'harmonisation a été organisée le 26 février 2016 en direction en présence des responsables de service qui souhaitent défendre une valorisation différente de celle attribuée dans l'enveloppe notifiée. Cette réunion a permis d'entériner les propositions d'attribution et a traité de chaque grade.

Le nombre d'agents évalués en 2016 à la DDFIP du Pas-de-Calais est de 1.397.

Agent(e)s	Nombre d'agents évalués	% d'agents
Inspecteur échelon variable	203	14,57%
Inspecteur échelon terminal	32	2,29%
Contrôleur échelon variable	605	43,30%
Contrôleur échelon terminal	53	3,79%
Géomètre échelon variable	17	1,21%
Géomètre échelon terminal	4	0,28%
Agent échelon variable	458	32,78%
Agent échelon terminal	1	0,07%
AST échelon variable	24	1,71%
	1397	100,00%

bonifications accordées (avant recours)

Agent(e)s	Réduction 1 mois (R1)	Réduction 2 mois (R2)	Valorisation 1 mois (V1)	Valorisation 2 mois (V2)
Inspecteur échelon variable	96	40		
Inspecteur échelon terminal			10	7
Contrôleur échelon variable	308	122		
Contrôleur échelon terminal			23	12
Géomètre échelon variable	8	4		
Géomètre échelon terminal			3	1
Agent échelon variable	228	91		
Agent échelon terminal			0	0
AST échelon variable	14	6		

2 pénalisation/majoration d'ancienneté de deux mois ont été attribuées et concernent 1 cadre B et 1cadre C

Les réserves sont définies dessous

Agent(e)s	Réserve réduction 2 mois (R2)	Réserve réduction 1 mois (R1)
Inspecteur échelon variable	1	5
Contrôleur échelon variable	1	9
Agent échelon variable	3	8

Le nombre de recours devant l'Autorité Hiérarchique a été de 59:

GRADE	Nombre de recours AH	% de recours AH / au nombre d'agents	Satis. totale Appréciations	R 2 accordé	R1 accordé	ME accordée	Rejet partiel Modification appréciations	Rejet total
Inspecteur échelon variable	14	6,89%	1				8	5
Inspecteur échelon terminal	1	3,12%					1	
Contrôleur échelon variable	25	4,13%				2	14	11
Géomètre échelon variable	1	5,88%					1	
Agent échelon variable	18	3,93%	2				8	8

Le nombre de recours examinés en CAPL a été de 33:

GRADE ou DKM	Nombre de recours en CAPL	Satis totale Appréciations	R2 accordé	R1 accordé	ME accordée	Rejet partiel	Rejet total
Inspecteur échelon variable	9		1	1		6	3
Contrôleur échelon variable	12	2	1	9		8	2
Agent échelon variable	12	4	3	2		4	4

Point 6 : Questions diverses



Depuis toujours, la rubrique «Questions diverses» était réservé aux organisations syndicales, qui souhaitaient évoquer un sujet qui ne faisait pas partie de l'ordre du jour du CTL concerné. Mais, depuis quelques temps, la direction s'amuse à poser des questions diverses. Ce qui est réellement incohérent, dans la mesure où elle définit elle-même l'ordre du jour du CTL.

Question de l'Alliance :

Trésorerie de Vimy : le poste a subi un incendie et est depuis installé à Vitry, Nous souhaitons connaître l'état d'avancée des travaux de remise en état de ce poste afin qu'il puisse ré-ouvrir. A moins que la DDFIP pense à une fusion ?

La direction a bien confirmé que les travaux étaient en cours, mais, qu'ils sont longs à terminer. Pour ce qui est de la fusion, une réponse classique a été donnée : rien n'est prévu avant 2018. ce qui n'offre aucune garantie.

Immeuble Foch : quelques réparations sont toujours au point-mort, pour la porte d'entrée, ainsi que pour une vitre de cassée. De plus, la porte à Digicode, censée isoler le hall d'accueil du reste du bâtiment, ne fonctionne plus,

La direction nous a informés que :

Pour la porte d'entrée aucun crédit ne serait débloqué dans l'immédiat.

Pour la vitre fendue, la Direction a semblé surprise. Nous lui avons indiqué qu'un devis avait été demandé en août. L'entreprise devait être relancée par la DDFIP. Cette dernière s'est engagée à faire la relance

Pour la porte intérieure isolant les trésoreries de la Direction actuellement défectueuse : des devis sont en cours.

Questions de la Direction :

CREATION DE LA BNIC (brigade nationale d'intervention cadastrale) :

La BNIC a pour vocation de remplacer la BRF (Brigade régionale foncière) et la BPCI (Brigade du plan cadastrale informatisé). Elle est rattachée à la SDNC (Service de la Documentation Nationale du Cadastre). Elle se composerait de 16 antennes répartie sur l'ensemble du territoire. Pour notre inter région, elles se situeraient à Amiens et Caen.

L'objectif est de constituer des équipes à taille humaine sur des domaines d'intervention sur l'inter région (exemple : construction du canal Seine Nord) bien que la compétence soit nationale.

LA DIE (Direction de l'Immobilier de l'État)

Elle se substitue à France domaine. Elle se constitue de deux pôles : le Pôle Gestion Domaniale et Pôle d'évaluation Domaniale. Les dossiers complexes seront traités au niveau régional ne laissant au département que 70 % des missions actuelles.

Les discussions sur la mise en place au niveau local sont en cours.